SCEAUX.fr

renouvellement du dispositif d'aide financière pour l'achat d'accessoires pour vélo.



UNE AIDE POUR LES PARTICULIERS

Les accessoires éligibles à ce dispositif sont :

- Les accessoires pour le vélo : antivol pour le vélo, caddie à provisions pour vélo, siège enfants/selle enfant sur cadre, remorque, panier, sacoche, porte-bagage, attache garde-boue, rétroviseur, garde distance, sac à dos pour porte-bagage, pompe de gonflage, klaxon, phare, housse vélo, support smartphone.
- Les accessoires pour le cycliste : casque, gants, lunettes, surchaussures, masque anti-pollution, gilet de sécurité/visibilité, vêtements de pluie pour cycliste (cape/veste de pluie et pantalon), détecteur de chute connecté.

Cette aide est calculée sur la base de 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de 100 euros par membre du foyer.

> Pour demander à bénéficier de cette aide, complétez le formulaire disponible à l'accueil de l'hôtel de ville ou sur Mes démarches en ligne.

LA VILLE ENGAGÉE EN FAVEUR DU VÉLO

LA VILLE ENGAGÉE EN FAVEUR DU VÉLO

Lancé en novembre 2020 par la Ville, ce dispositif d'aide à l'achat d'accessoires pour vélo connaît aujourd'hui un réel succès. 436 subventions ont en effet été accordées depuis le lancement du dispositif.

Les accessoires les plus subventionnés sont :

- les antivols (27 %),
- les casques (17 %),
- les sacoches et les sacs à dos pour porte-bagage (11 %).

En 2022, ces aides ont représenté un montant global de 9 430 euros. Pour 2023, la Ville est actuellement à 132 demande pour un total de subvention de 9 516,24 euros. Les antivols et les casques étant les accessoires les plus subventionnés. Ce succès a encouragé la Ville à reconduire le dispositif pour une durée de 12 mois à compter du 1er novembre 2023.

En 2022, le retour d'expérience des Scéens a quant à lui permis d'ajouter :

- les housses de protection,
- les supports smartphone,
- les feux de signalisation,
- le détecteur de chute connecté

à la liste des accessoires subventionnés pour le vélo et pour le cycliste.

UNE PRIME À L'ACHAT POUR VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Pour l'achat du vélo à assistance électrique, vous pouvez déposer directement une demande auprès d'Île-de-France mobilités. Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site iledefrance-mobilités.fr.

Aucun justificatif de la Ville n'est nécessaire pour la validation du dossier.

RETOUR À LA LISTE

MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

01 41 13 33 00

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom

✖ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION **STRATIS**